



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 décembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question 2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 2), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 2), M. Christophe LIME (à compter de la question 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 2), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 2), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Rosa REBRAB.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 1 incluse), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 1 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT, M. Emile BRIOT à M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 36 - Maison de Services au Public - Gestion de l'équipement par le CCAS

Maison de Services au Public Gestion de l'équipement par le CCAS

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

La Maison de Services au Public (MSAP) de Planoise ouvrira ses portes en janvier 2018. Ce nouvel équipement devrait bénéficier du label MSAP délivré par l'Etat, la demande est en cours d'instruction.

1 - La MSAP, un accueil de proximité, partenarial et innovant

A - Un accueil de proximité

Cet équipement de proximité, initié par la Ville de Besançon, sera ouvert aux usagers planoisiens, bisontins et grand bisontins. Il regroupera dans un lieu unique, situé 9 rue Picasso, des fonctions et services concourant à faciliter :

- L'accès aux droits (et notamment aux droits «sociaux» afin de lutter contre le «non recours») et aux services publics,
- L'accompagnement vers l'emploi, notamment des jeunes et les articulations avec Pôle Emploi présent à 300 m de la MSAP,
- L'accès à la santé, avec la pérennisation du Centre d'Examen de Santé de la CPAM et les différents services et actions du CCAS dans ce domaine,
- La participation des habitants (bureau et espaces de réunion pour le Conseil Citoyen de Planoise + Maison du projet dans le cadre du NPNRU),
- La création de synergies entre les différents acteurs institutionnels permettant de mieux coordonner le service rendu aux usagers.

Il s'agit d'une des premières MSAP ouvertes en milieu urbain, ce qui participe de son caractère innovant.

B - Un accueil partenarial

Ces fonctions seront assumées par différents services et partenaires présents sur place : le CCAS, la Direction Relation avec les Usagers (DRU) de la Ville de Besançon, la CAF du Doubs, la CPAM 25, la CPAM 70 avec un centre d'examen de santé, la Mission Locale, mais aussi le délégué du Procureur, le défenseur des droits, l'AAVI, le conciliateur de justice.

A noter également la présence :

- de l'équipe GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité), qui pourra prendre en compte, dans la proximité, les dysfonctionnements constatés et exposés par les habitants,
- des équipes territorialisées des Espaces Verts et de la Voirie avec des garages et des ateliers au sous-sol, ainsi que des vestiaires et des bureaux au rez-de-chaussée.

Des espaces de réunion sont prévus. Certains seront également ouverts aux associations du quartier puisqu'ils sont organisés de manière à pouvoir être utilisés de manière autonome, c'est-à-dire y compris le week-end ou en soirée.

Enfin, une salle de restauration, commune à tous les agents travaillant sur place, est aménagée.

C - L'e-inclusion, un axe fort du projet

Des espaces numériques communs seront installés en libre accès à l'accueil et des agents d'animation sont présents pour accompagner les personnes ne maîtrisant pas ces outils et les accompagner dans le soutien aux démarches en ligne. L'e-inclusion (sensibilisation/formation des personnes les plus éloignées de la dématérialisation) sera ainsi un des objectifs poursuivis par la MSAP en lien direct avec le projet «Planoise quartier d'excellence numérique» qui structure le projet contrat de ville/NPNRU et qui a été retenu par l'ANRU dans le cadre de son appel à manifestation d'intérêt ANRU +.

2 - Un accueil complet, construit par la diffusion d'une culture commune entre les partenaires

A - Un accueil unique, avec des horaires d'ouverture adaptés

La MSAP est structurée autour d'un accueil unique et partenarial, afin de simplifier l'orientation et l'information des publics. Cet accueil permettra également d'accéder aux services du CCAS.

La MSAP est ouverte du lundi au vendredi, selon les horaires suivants :

- Lundi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
- Mardi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
- Mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
- Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
- Vendredi de 8 h 30 à 17 h 30.

B - Une formation continue et des échanges de savoirs pour construire une culture commune de l'accueil

Une équipe d'accueil partenariale composée de plusieurs agents polyvalents et partenariaux (dont 0,5 ETP CAF et 0,5 ETP CPAM 25) sera principalement affectée à la mission de pré-accueil, d'accueil physique et téléphonique.

Des formations sont actuellement organisées afin de travailler la cohésion de l'équipe d'accueil et de permettre à chaque agent d'être en capacité d'informer et d'orienter les usagers sur tous les services offerts au sein de la MSAP (mais également en dehors).

3 - Un portage du projet par le CCAS

La Ville a porté la coordination technique, opérationnelle et financière du projet et sa mise en œuvre.

Compte tenu de la localisation de la MSAP et de sa proximité avec le CCAS, il est proposé d'en confier la gestion au CCAS pour le fonctionnement courant.

Afin de permettre au CCAS de mener à bien cette mission, la Ville mettra à sa disposition les locaux de la MSAP (excepté les locaux affectés aux équipes territorialisées des espaces verts et de la voirie). Une convention de mise à disposition des locaux sera signée avant le 31 décembre 2017.

Le budget de la MSAP sera intégré au budget du CCAS et l'équipement placé sous la responsabilité hiérarchique de la direction des Solidarités. Un bilan financier sera réalisé pour évaluer le coût réel du service après une année de fonctionnement.

La gestion de la MSAP comprend l'ensemble des bâtiments, en partenariat avec la Ville. Pour plus de lisibilité pour les usagers, il est proposé de nommer cet ensemble «l'Espace Picasso».

Dans ce cadre, le CCAS organisera le fonctionnement de la MSAP par la signature de conventions de partenariats à intervenir avec tous les acteurs dont la CAF, la CPAM et la MILO. Ces conventions définiront les engagements de chacun en termes de continuité et de qualité de service, et acteront le principe de la prise en charge partagée entre les occupants de la MSAP des coûts liés à l'accueil dans la structure Espace Picasso.

Proposition

Compte tenu des éléments figurant dans le présent rapport, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modalités de fonctionnement de la MSAP exposées dans ce rapport et notamment d'en confier la gestion au CCAS.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. FOUSSERET, Mme DARD, M. CURIE, M. DEVESA, Mme ANDRIANTAVY, Mme WANLIN (2), Mme SEBBAH et Mme PESEUX n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 19 DEC. 2017



Contrôle de légalité